



Communiqué de presse
Paris, le 21 Janvier 2009

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

La société **Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France** a décidé d'effectuer un apport complémentaire de 425 301.90 euros (quatre cent vingt cinq mille trois cent euros et quatre vingt dix centimes), portant le montant à 800 000 (huit cent mille) euros et 20 000 Titres les moyens affectés au contrat de liquidité Crédit Agricole Ile de France signé le 12 Septembre 2005 avec Oddo Corporate Finance.

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE, Société coopérative à capital variable, au capital social de 114 657 668 euros, dont le siège social est situé au 26 quai de la Rapée à Paris (75012), identifiée sous le numéro 775 665 615 RCS Paris, représentée par Madame Françoise Debrus, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

ci-après dénommée l'« *Emetteur* »,
d'une première part,

ET

ODDO & CIE, société en commandite par actions, au capital de 60 000 000 euros, dont le siège social est situé 12, boulevard de la Madeleine à Paris (75009), identifiée sous le numéro 652 027 384 RCS Paris, représentée par Monsieur Charles Henri de Tredern, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « *Oddo & Cie* »,
d'une seconde part,

ET

ODDO CORPORATE FINANCE, société en commandite par actions, au capital de 4 050 000 euros, dont le siège social est situé 12, boulevard de la Madeleine à Paris (75009), immatriculée sous le numéro 317 665 289 RCS Paris, représentée par Monsieur Dominik Belloin et Monsieur Franck Ceddaha, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

ci-après dénommée l'« *Animateur* »,
d'une troisième part.

(ensemble dénommés les « *Parties* »)

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- I. Aux termes d'un contrat dénommé « Contrat de Liquidité *Crédit Agricole Ile de France*» conclu le 12 Septembre 2005 (ci-après le « **Contrat** »), l'*Animateur* a été mandatée aux fins d'intervention sur l'Eurolist d'Euronext Paris en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de l'*Emetteur* (Code ISIN FR0000045528).
- II. Afin d'augmenter les moyens mis à la disposition de l'*Animateur* dans le cadre de ses interventions, l'*Emetteur* souhaite augmenter le montant des apports.
- III. Les parties se sont rapprochées pour signer le présent avenant.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Augmentation des apports

L'*Emetteur* s'engage par les présentes, inconditionnellement et irrévocablement, à verser sur le Compte de Liquidité, en numéraire, un montant supplémentaire de 425 301.90 euros (quatre cent vingt cinq mille trois cent euros et quatre vingt dix centimes).

Dès réception par l'*Animateur* des fonds décrits dans le paragraphe précédent, le montant total des apports mis à disposition de l'*Animateur* dans le cadre du Contrat se montera à 800 000 (huit cent mille) euros et 20 000 Titres.

Article 2 – Effet de l'Avenant

Le présent Avenant a pour seul objet de modifier le montant des apports dans le cadre du Contrat. Toutes les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées

L'*Emetteur* procédera à l'établissement et la diffusion du communiqué informant le marché de la modification des moyens affectés au Contrat.

Article 3 – Divers

Le présent Avenant sera communiqué à *Euronext Paris* dès son entrée en vigueur. L'*Animateur* informera l'*Autorité des marchés financiers* de la conclusion du présent Avenant et lui communiquera, sur sa demande, le présent Avenant.

* * *
* *
*

Fait à Paris, le 21 Janvier 2009, en autant d'exemplaires que de signataires.

**CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE**

Françoise Debrus
Directeur financier

ODDO & CIE

**ODDO
CORPORATE FINANCE**

Charles Henri de Tredern
Gérant

Dominik Belloin
Associé-Gérant

Franck Ceddaha
Associé-Gérant